



CHAMPIONNAT ATLANTIQUE AFLI 2024

Samedi 15 et dimanche 16 juin 2024 - Landéda
Centre de Voile de l'Aber-Wrac'h – Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur la terrasse au 1^{er} étage du club. Ils seront également mis en ligne à l'adresse : <https://www.cvl-aberwrach.fr>
- 3.2 Le PC course est situé à l'étage du club téléphone 02 98 04 90 64 email : cvlaberwrach@gmail.com.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club sur un mât de catamaran.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 50 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	1er signal Avertissement
Samedi 15 juin 2024	toutes	14h30
Dimanche 16 juin 2024	toutes	10h00

- 6.2 L'heure prévue pour le dernier signal d'avertissement du dimanche 16 juin : 16h30.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

ILCA 7 : Flamme de couleur blanche avec logo laser

ILCA 6 : Flamme de couleur verte avec logo laser

ILCA 4 : Flamme de couleur jaune avec logo laser

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont indiqués à l'arrière du bateau comité sur un tableau.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Entre le mât de pavillon portant le pavillon orange sur le bateau comité et le mât de pavillon portant le pavillon orange sur le bateau viseur.	Marque 1 : Cylindrique de couleur blanche. Marque 2 : Cylindrique de couleur orange. Marque 3 : Cylindrique de couleur orange. Marque 4 : Cylindrique de couleur blanche. Marque 5 : Conique de couleur orange.	Entre le mât de pavillon portant le pavillon bleu sur le bateau comité arrivée et le côté parcours d'une bouée cylindrique de couleur jaune.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pas de changement

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 s'applique.

- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
ILCA 7	30 minutes	60 minutes
ILCA 6	35 minutes	60 minutes
ILCA 4	40 minutes	60 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 12 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 50 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC course à l'étage du club.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand trois courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place sur la terrasse du club au premier étage :
- Samedi 15 juin 2024 : la confirmation d'inscription fait office d'émargement sortie. Un émargement retour sera mis en place en fin de journée.
- Dimanche 16 juin 2024 : Émargement à la sortie et au retour.
- Un défaut d'émargement sera pénalisé en point de 10% des inscrits de son groupe. Les défauts d'émargement sont cumulables.
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme CVL..

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP]* *[NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiables.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

26. PRIX

Des prix seront distribués:

1er, 2ème et 3ème des 3 classements ILCA 7, 6 et 4

1ère féminine ILCA 6

1er Master ILCA 7

1er Master ILCA 6

1ère féminine ILCA 4

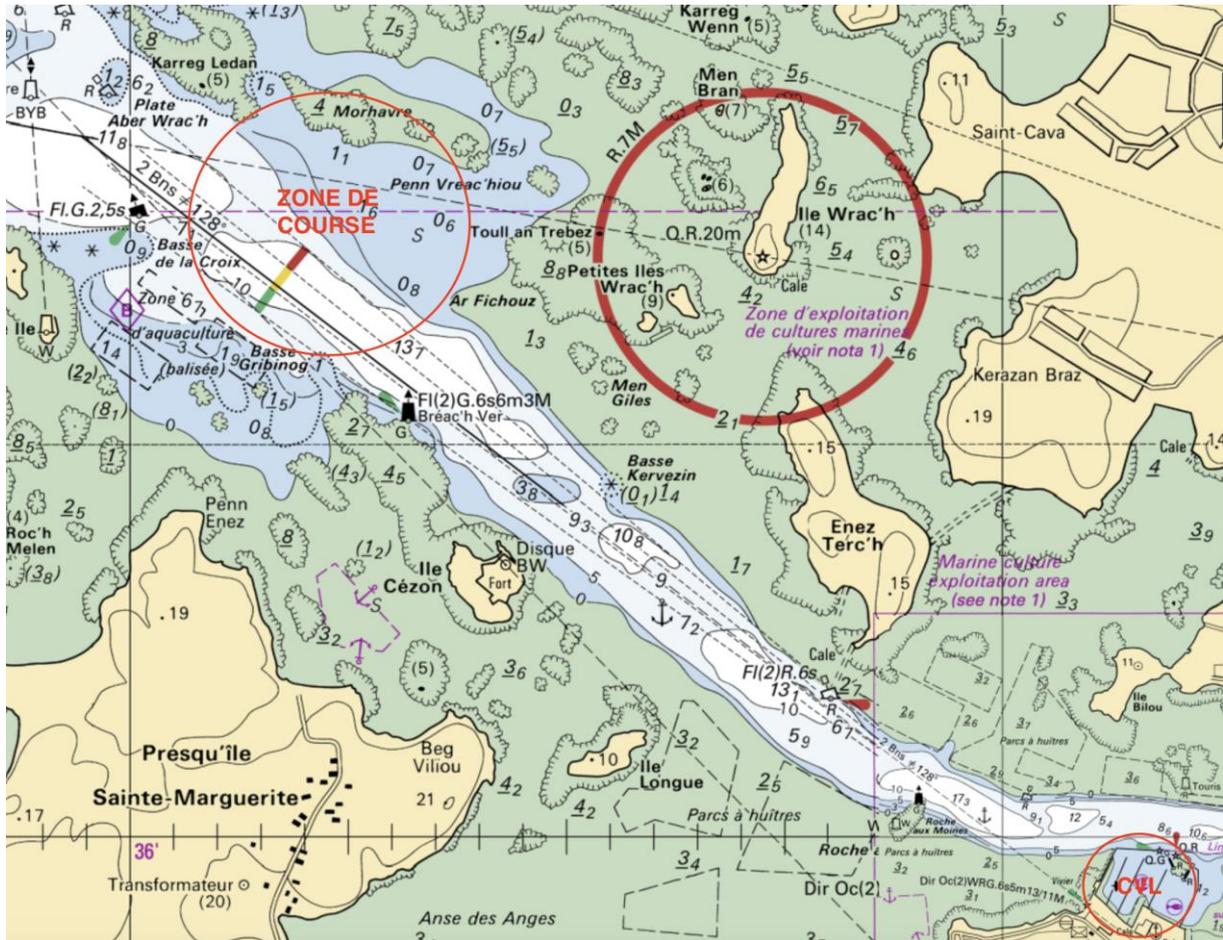
Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Eric Bournot**

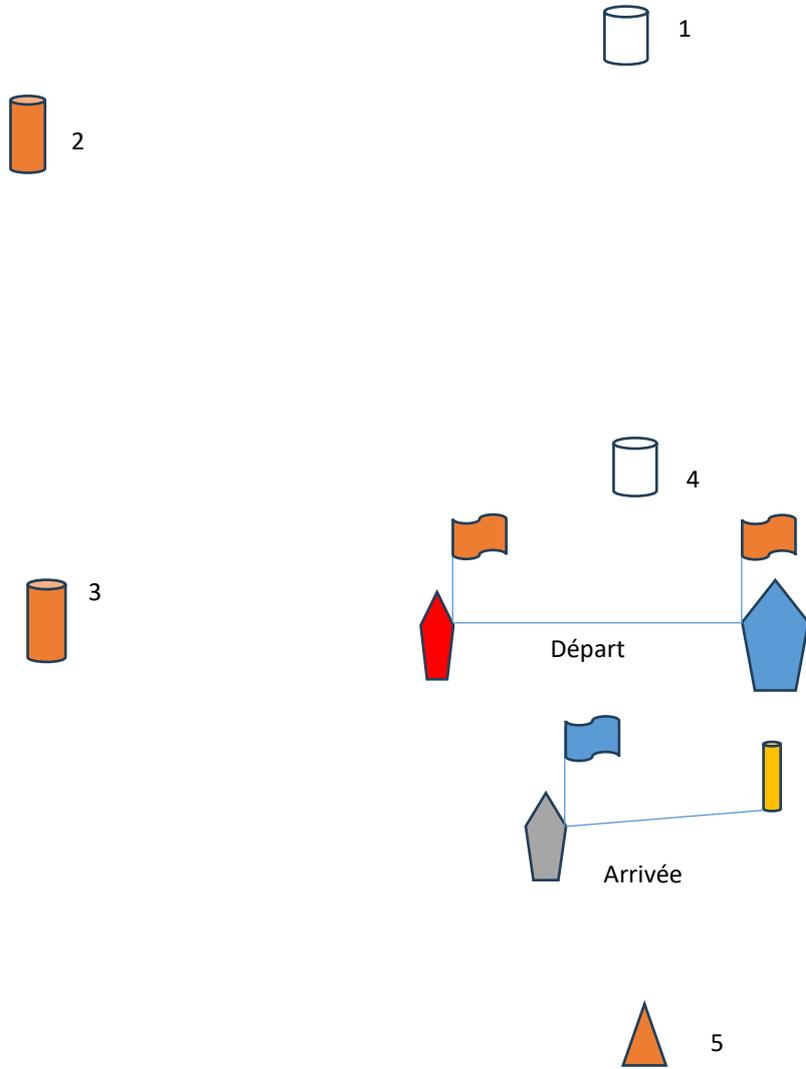
Président du comité technique : **Nicolas Stephant**

Président-e du jury : *prénom, nom*

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS



Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 5 – Arrivée

Parcours 2 : Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – 5 – Arrivée

Parcours 3 : Départ – 1 – 2 – 3 – 5 – Arrivée

ANNEXE MAREE

SAMEDI 15	<p>Marée haute 00h28 5.97m</p> <p>Marée basse 07h00 2.85m</p> <p>Marée haute 13h05 5.79m</p> <p>Marée basse 19h27 2.99m</p>	<p>39</p> <p>38</p>	<p>Lune</p> <p>Lune gibbeuse croissante</p> <p>Saint</p> <p>Sainte Germaine</p> <p>Lever 06h15</p> <p>16h07min</p> <p>+1 min</p> <p>Coucher 22h22</p>
	<p>Marée haute 01h31 5.94m</p> <p>Marée basse 08h01 2.84m</p> <p>Marée haute 14h08 5.87m</p> <p>Marée basse 20h29 2.88m</p>	<p>39</p> <p>40</p>	<p>Lune</p> <p>Lune gibbeuse croissante</p> <p>Saint</p> <p>Saint Jean-François</p> <p>Lever 06h15</p> <p>16h07min</p> <p>+0 min</p> <p>Coucher 22h22</p>

ANNEXE ORGANISATION PARKING

